

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

Séance du jeudi 26 avril 2018

Délibération N°2018-04-02

Nombre de délégués :	L'an deux mille dix-huit
En exercice : 16	Le vingt-six avril à dix-huit heures trente minutes
Délégués présents : 10	Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au
Suppléants (avec voix) : 0	nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil Municipal de Bassy, sous
Pouvoirs : 0	la présidence de Monsieur Christian BUNZ
Titulaires excusés : 2	
Titulaires absents : 4	
Votes exprimés : 10	Date de convocation et d'affichage : 18 avril 2018
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Aurélien GLANDUT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Sylvain BLONDON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Franck GIBONI, Monsieur François RICHER.	
Délégués suppléants :	
▪ Avec voix : _	
▪ Sans voix car titulaires présents : _	
DELEGUES EXCUSES : Madame Nadine ESCOLA, Monsieur Louis CHAUMONTET.	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur Jean DOUE, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.	

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 CONFORME AU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le percepteur de Frangy-Seyssel et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Receveur,

Après avoir débattu, le **Comité Syndical à l'unanimité :**

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'année 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice,

- **DIT** que ce dernier n'appelle ni observation ni réserve.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de sa
réception en Préfecture
d'Annecy
le _____
Et de sa publication le _____



Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian BUNZ**

